

ARCEP : un rôle méconnu.

L'ARCEP publie sa décision d'analyse des marchés de la téléphonie fixe (quatrième cycle : 2014-2017)

L'ARCEP a décidé de libérer les prix qu'ORANGE fixait pour l'utilisation de la téléphonie fixe !

Nous reproduisons un extrait du communiqué ci-dessous :

« Elle instaure parallèlement un allègement progressif des obligations tarifaires imposées à Orange sur les prestations sèches de sélection du transporteur, i.e. vendues hors VGAST (le client final conserve un abonnement auprès d'Orange pour l'accès au service téléphonique commuté). Ainsi, à compter du 1er janvier 2017, Orange verra l'actuelle obligation d'orientation vers les coûts remplacée par une interdiction de pratiquer des tarifs excessifs sur ces prestations. »

Le communiqué de l'ARCEP : [Page Google](#)

La décision intégrale : [Page Google](#)